

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré, tenue le 5 décembre 2022, à 20h, à la salle multifonctionnelle de l'église, formant quorum sous la présidence de M. Ghislain Laprise, maire.

Sont présents :

- M Ghislain Laprise, maire
- M^{mes} Lisa Boily, conseillère
Louise-Josée Doré, conseillère
Hélène Gagnon, conseillère
France Chapdelaine, conseillère
- MM Luc Bélanger, conseiller
Michel Simard, conseiller
- M^{me} Stéphanie Gagnon, Directrice générale

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Ghislain Laprise, maire, ouvre la séance, souhaite la bienvenue à tous et lit l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. BIENVENUE
2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 NOVEMBRE 2022
4. RAPPORTS
 - 4.1 Rapport du maire
 - 4.2 Rapport des conseillers/comités et autres compétences municipales
 - 4.3 MRC Domaine-du-Roy : Conseil en bref
5. FINANCE
 - 5.1 Acceptation des comptes
 - 5.2 Rapports financiers
 - 5.3 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billet au montant de 501 200\$ qui sera réalisé le 12 décembre 2022
 - 5.4 Résolution d'adjudication d'un refinancement
6. PÉRIODE DE QUESTIONS
7. ADMINISTRATION
 - 7.1 Calendrier des séances régulières du conseil municipal 2023 : Adoption
 - 7.2 Avis de motion règlement 2022-005 intitulé « Fixation des taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2023 et les conditions de leur perception »
 - 7.3 Déclaration des élus pour les dons, marques d'hospitalité et avantages reçus
 - 7.4 Fourrière municipale :
 - 7.4.1 Renouvellement du contrat et modification du prix de la licence
 - 7.4.2 Rapport 2022
 - 7.5 Déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal
 - 7.6 Entreposage municipal : Entérinement d'autorisation d'achat
 - 7.7 Office d'habitation Domaine-du-Roy : Acceptation des états financiers 2021

- 7.8 Piste cyclable La Doré/Saint-Félicien : Autorisation d'implantation d'une clôture
- 7.9 Fabrique La Doré : Autorisation de paiement portion municipale de la réfection de la toiture
- 7.10 Tournoi Pee-Wee Bantam : Demande de commandite

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

9. VOIRIE

- 9.1 Entente intermunicipale relative à l'entretien du pont de la Petite Chute : Autorisation de signature

10. SERVICES PUBLICS

- 10.1 Stratégie municipale d'économie d'eau potable : Dépôt du bilan 2021

11. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

- 11.1 Maison Les Amis d'Hugo : Appui à la démarche de reconnaissance comme Maison Gilles-Carles
- 11.2 Motion de félicitations Domaine des Colibris

12. URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- 12.1 Avis de motion règlement 2022-004 intitulé « Modification règlement 2006-005 intitulé « Noms de rues, routes et chemins » »
- 12.2 Promesse d'achat lot 4 594 955: Entérinement de la signature
- 12.3 Lot 4 595 157 : Reconnaissance de droits acquis

13. LOISIRS ET CULTURE

- 13.1 Corporation du Moulin des Pionniers de La Doré inc. : Résolution d'appui :
 - 13.1.1 Entente de développement culturel : MRC Domaine-du-Roy
 - 13.1.2 Fonds régions et ruralité : MRC Domaine-du-Roy

14. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

15. AFFAIRES NOUVELLES

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

17. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE AU 19 DÉCEMBRE 2022 À 19H15

POINT 2.0

RÉSOLUTION 2022-12-183

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Luc Bélanger et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré accepte l'ordre du jour.

POINT 3.0

RÉSOLUTION 2022-12-184

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 NOVEMBRE 2022

Il est proposé par Louise-Josée Doré et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré accepte le procès-verbal du 7 novembre 2022 tel que présenté.

POINT 4.1

RAPPORT DU MAIRE

Nous avons beaucoup de travail à réaliser et de rencontres à participer. Je suis présent en avant-midi presque tous les jours au bureau municipal.

POINT 4.2

RAPPORT DES CONSEILLERS/COMITÉS ET AUTRES COMPÉTENCES

Le maire invite les membres du conseil à prendre la parole afin de rendre compte du fonctionnement des comités, donner leur avis ou d'informer la population sur les divers éléments qui ont été portés à leur attention durant le mois de novembre selon leurs différents domaines d'intervention.

Lisa Boily a participé à une rencontre pour les nouveaux arrivants et à la Guignolée. Elle invite la population à participer au marché de Noël le 10 décembre prochain.

Luc Bélanger a participé à une rencontre Coopérative de solidarité forestière de la rivière aux Saumons, à l'assemblée générale annuelle de la Maison des Jeunes et à l'assemblée générale annuelle de la Résidence Dorée.

Louise-Josée Doré n'a eu aucune rencontre pour le mois de novembre.

Michel Simard a participé à l'assemblée générale annuelle de la Résidence Dorée et à la Guignolée.

Hélène Gagnon a participé à l'assemblée générale annuelle de la Résidence Dorée.

France Chapdelaine a participé à une rencontre de la Table de concertation des aînés et à l'assemblée générale annuelle de la Résidence Dorée.

POINT 4.3

MRC DOMAINE-DU-ROY : CONSEIL EN BREF

Le maire informe la population que la MRC Domaine-du-Roy représente la Municipalité de la Paroisse de La Doré dans plusieurs compétences. Le Conseil en bref a été déposé aux membres du conseil et est disponible sur le site internet de la Municipalité afin de prendre connaissance des décisions et dossiers discutés à la MRC Domaine-du-Roy.

POINT 5.1

RÉSOLUTION 2022-12-185

ACCEPTATION DES COMPTES

Il est proposé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré accepte le journal des achats du mois de novembre 2022 de la Municipalité au montant de 169 710.43\$ incluant les taxes, et en autorise le paiement.

POINT 5.2

RAPPORT FINANCIER

Le maire dépose le rapport financier en date du 30 novembre 2022.

POINT 5.3

RÉSOLUTION 2022-12-186

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLET AU MONTANT DE 501 200\$ QUI SERA RÉALISÉ LE 12 DÉCEMBRE 2022

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de la paroisse de La Doré

souhaite emprunter par billets pour un montant total de 501 200 \$ qui sera réalisé le 12 décembre 2022, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2017-001	322 200\$
2017-007	179 000 \$

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 2017-001, la Municipalité de la paroisse de La Doré souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lisa Boily et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise que les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 12 décembre 2022;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 12 juin et le 12 décembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et la secrétaire-trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2023.	42 100\$	
2024.	44 300\$	
2025.	46 400\$	
2026.	48 800\$	
2027.	51 200\$	(à payer en 2027)
2027.	268 400\$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2028 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2017-001 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 12 décembre 2022), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

POINT 5.4

RÉSOLUTION 2022-12-187

RÉSOLUTION D'ADJUDICATION D'UN REFINANCEMENT

Date d'ouverture :	5 décembre 2022	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	12 décembre 2022
Montant :	501 200 \$		

ATTENDU QUE la Municipalité de la paroisse de La Doré a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 12 décembre 2022, au montant de 501 200 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et les villes* (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - CAISSE DESJARDINS DU DOMAINE-DU-ROY

42 100 \$	4,72000 %	2023
44 300 \$	4,72000 %	2024
46 400 \$	4,72000 %	2025
48 800 \$	4,72000 %	2026
319 600 \$	4,72000 %	2027

Prix : 100,00000

Coût réel : 4,72000 %

2 - BANQUE ROYALE DU CANADA

42 100 \$	4,89000 %	2023
44 300 \$	4,89000 %	2024
46 400 \$	4,89000 %	2025
48 800 \$	4,89000 %	2026
319 600 \$	4,89000 %	2027

Prix : 100,00000

Coût réel : 4,89000 %

3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

42 100 \$	5,05000 %	2023
44 300 \$	4,85000 %	2024
46 400 \$	4,75000 %	2025
48 800 \$	4,75000 %	2026
319 600 \$	4,65000 %	2027

Prix : 98,14200

Coût réel : 5,19726 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par CAISSE DESJARDINS DU DOMAINE-DU-ROY est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Bélanger et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré :

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;
- QUE la Municipalité de la paroisse de La Doré accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS DU DOMAINE-DU-ROY pour son emprunt par billets en date du 12 décembre 2022 au montant de 501 200 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 2017-001 et 2017-007. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;
- QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

POINT 6.0

PÉRIODE DE QUESTIONS

Question Yoland Bau

Combien a couté le projet de la Montagne à Ouellet?

Réponse

Le maire explique que la Municipalité a reçu plusieurs subventions pour la réalisation du projet. La directrice générale précise que le projet a couté au environ de 300 000\$ et que la Municipalité a reçu plusieurs subventions pour le projet et que la Municipalité n'a déboursé que 35 000\$ à ce jour.

Question Yoland Bau

J'aimerais avoir des détails sur le refinancement de 501 200\$.

Réponse

Le refinancement est pour les projets du déménagement des bureaux municipaux dans l'église et pour la réfection de l'avenue des Jardins Est et de la route Saint-Joseph. Les deux projets ont eu lieu en 2017. L'emprunt du temps était sur 5 ans et il faut maintenant le renouveler.

POINT 7.1

RÉSOLUTION 2022-12-188

CALENDRIER DES SÉANCES RÉGULIÈRES DU CONSEIL MUNICIPAL 2023 :
ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances régulières pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louise-Josée Doré et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré adopte le calendrier, ci-après mentionné, relativement à la tenue des séances régulières du conseil municipal pour 2023, qui débiteront à 20h:

lundi, 23 janvier	lundi, 13 février
lundi, 13 mars	lundi, 3 avril
lundi, 1 ^e mai	lundi, 5 juin
lundi, 10 juillet	lundi, 21 août
lundi, 11 septembre	lundi, 16 octobre
lundi, 6 novembre	lundi, 4 décembre

Qu'avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale conformément à la loi qui régit la Municipalité.

Les séances régulières seront tenues à la salle multifonctionnelle de l'église de La Doré.

Les séances spéciales pourront avoir lieu dans la salle de rencontre de l'hôtel de ville.

POINT 7.2

RÉSOLUTION 2022-12-189

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 2022-005 INTITULÉ « Fixation des taux des taxes et
des tarifs pour l'exercice financier 2023 et les conditions de leur perception »

Avis de motion est donné par Michel Simard que lors d'une prochaine séance, un règlement établissant les taux des taxes et des tarifs pour 2023 et leurs conditions de perception sera adopté. Le projet de règlement est présenté aux membres du conseil municipal.

POINT 7.3

DÉCLARATION DES ÉLUS POUR LES DONNS, MARQUES D'HOSPITALITÉ ET
AVANTAGES REÇUS

La directrice générale informe les membres du conseil que le registre de dons, marques d'hospitalité et avantages reçus pour 2022 est vide. Aucun membre du conseil n'a fait de déclaration.

POINT 7.4.1

RÉSOLUTION 2022-12-190

FOURRIÈRE MUNICIPALE : RENOUELEMENT DU CONTRAT ET
MODIFICATION DU PRIX DE LA LICENCE

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire pour la Municipalité de gérer les animaux domestiques qui sont errants;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire pour la Municipalité de gérer les animaux sauvages qui se baladent sur le territoire urbanisé et même de villégiature;

CONSIDÉRANT QUE la réglementation municipale et provinciale;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'a pas les ressources matérielles et humaines pour gérer ces animaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par France Chapdelaine et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré :

- accepte le contrat d'opération d'une fourrière municipale au montant de 7 246\$, plus les taxes applicables, de la part de Refuge animal inc.;
- autorise le maire et la directrice générale à signer ledit contrat;
- demande au Refuge animal inc. de transmettre le renouvellement avant le 30 novembre de chaque année;
- confirme au Refuge animal inc. que le prix des licences de chien pour 2023 sera de 22\$.

POINT 7.4.2

FOURRIÈRE MUNICIPALE : RAPPORT 2022

Le maire dépose le rapport d'activités de la fourrière municipale sur le territoire.

POINT 7.5

DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

La directrice générale informe les membres du conseil qu'elle a reçu toutes les déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil.

POINT 7.6

RÉSOLUTION 2022-12-191

ENTREPOSAGE MUNICIPAL : ENTÉRINEMENT D'AUTORISATION D'ACHAT

CONSIDÉRANT QUE certains équipements municipaux (tuyaux réseaux d'aqueduc et d'égout, équipements des parcs, bacs de recyclage et de compostage, etc.) sont entreposés à l'extérieur, faute de place dans l'entrepôt municipal et le garage municipal;

CONSIDÉRANT QUE ces derniers peuvent être endommagés par les intempéries;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de protéger ses équipements afin d'assurer leur pérennité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lisa Boily que le conseil municipal de la paroisse de La Doré entérine l'achat d'un conteneur 40 pieds, double porte, auprès de Surplus Jean Girard inc., pour la somme de 8 500\$, plus les taxes applicables et selon la proposition datée du 8 novembre 2022.

POINT 7.7

RÉSOLUTION 2022-12-192

OFFICE D'HABITATION DOMAINE-DU-ROY : ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2021

CONSIDÉRANT les états financiers 2021 de l'Office d'habitation Domaine-du-Roy transmis à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est responsable de 10% du déficit de l'Office d'habitation Domaine-du-Roy pour les immeubles situés sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Bélanger que le conseil municipal de la paroisse de La Doré accepte les états financiers 2021 de l'Office d'habitation Domaine-du-

Roy tels que présentés. La Municipalité accepte le paiement d'un montant total de 5 436\$ représentant la portion finale du programme Supplément au loyer pour 186\$ et la portion finale du Programme d'habitation à loyer modique pour 5 250\$.

POINT 7.8

RÉSOLUTION 2022-12-193

PISTE CYCLABLE LA DORÉ/SAINT-FÉLICIEN : AUTORISATION D'IMPLANTATION D'UNE CLÔTURE

CONSIDÉRANT les problématiques rencontrées en raison des débordements de piste des utilisateurs de la piste cyclable reliant La Doré à Saint-Félicien;

CONSIDÉRANT QUE l'entente signée mentionne que la Municipalité doit corriger les problématiques rencontrées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louise-Josée Doré que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise l'implantation d'une clôture sur une partie du trajet de la piste cyclable située sur le lot 4 594 362 au coût de 29 522.94\$, plus les taxes applicables. Ladite clôture devra être installée avant le 31 mai 2023.

POINT 7.9

RÉSOLUTION 2022-12-194

FABRIQUE LA DORÉ : AUTORISATION DE PAIEMENT PORTION MUNICIPALE DE LA RÉFECTION DE LA TOITURE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité utilise une partie de l'église pour ses bureaux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est responsable d'une partie des frais reliés à la réfection de la toiture de l'église soit 40% selon l'emphytéose signée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Simard que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise le paiement final de la portion municipale pour la réfection de la toiture de l'église soit une somme de 115 407\$ à être prise à même le fonds réservé à cet effet.

POINT 7.10

RÉSOLUTION 2022-12-195

TOURNOI PEE-WEE BANTAM : DEMANDE DE COMMANDITE

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière reçue par l'administration municipale;

CONSIDÉRANT QUE certains enfants de La Doré participent à ce tournoi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré accorde une participation financière de 75\$ pour la tenue du Tournoi Pee-Wee Saint-Félicien.

POINT 9.1

RÉSOLUTION 2022-12-196

ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À L'ENTRETIEN DU PONT DE LA PETITE CHUTE : AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT QUE le décret 1176-2007 de la *Loi sur la voirie* modifie le niveau des responsabilités entre le gouvernement provincial et les municipalités;

CONSIDÉRANT le projet d'entente intermunicipale relativement à l'entretien du pont de la Petite Chute;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire qu'une entente soit la plus précise possible entre la Municipalité de la Paroisse de La Doré et la ville de Normandin pour l'entretien dudit pont reliant les deux municipalités;

CONSIDÉRANT QUE l'entente existante a été signée avant le décret;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités touchées considèrent important d'inclure ces précisions dans l'entente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par France Chapdelaine que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise la maire et la directrice générale à signer l'Entente intermunicipale relative à l'entretien du pont de la Petite Chute telle que présentée.

POINT 10.1

STRATÉGIE MUNICIPALE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE : DÉPÔT DU BILAN 2021

Le maire dépose le rapport 2021 sur la gestion de l'eau potable dans la Municipalité.

POINT 11.1

RÉSOLUTION 2022-12-197

MAISON LES AMIS D'HUGO : APPUI À LA DÉMARCHE DE RECONNAISSANCE COMME MAISON GILLES-CARLES

CONSIDÉRANT QUE La Maison de répit « Les amis d'Hugo », est un organisme à but non-lucratif qui offre un service de répit-dépannage;

CONSIDÉRANT QUE la reconnaissance comme « Maison Gilles-Carles » permettrait d'accroître substantiellement son offre de services afin d'offrir des services 24/7;

CONSIDÉRANT QUE ladite reconnaissance permettrait également d'offrir des services de soutien et d'entraide auprès des personnes proches aidantes;

CONSIDÉRANT QUE ladite reconnaissance permettrait d'obtenir un financement récurrent supplémentaire assurant la stabilité opérationnelle de la Maison;

CONSIDÉRANT QUE le projet aura des retombées directes dans le milieu tant au niveau du bien-être et de l'équilibre des familles, que des retombées économiques par la création d'emploi;

CONSIDÉRANT QUE les familles de notre secteur ont besoin de répit supplémentaire et qu'aucun dépannage d'urgence n'existe dans le milieu pour des situations de crises;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme possède les infrastructures adaptées, les compétences et les connaissances pour accueillir et œuvrer auprès de la clientèle DI-DP-TSA et SAPA;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lisa Boily que le conseil municipal de la paroisse de La Doré appuie la demande de la maison de répit « Les Amis d'Hugo » afin d'obtenir la reconnaissance et l'appellation de « Maison Gilles Carles » auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux et de la Fondation des Maison Gilles-Carles.

POINT 11.2

RÉSOLUTION 2022-12-198

MOTION DE FÉLICITATIONS DOMAINE DES COLIBRIS

Une motion de félicitations est présentée unanimement par les membres du conseil aux gestionnaires du Domaine des Colibris pour l'obtention du Prix Innovation présenté par le Regroupement québécois des résidences pour aînés (RQPA) lors de leur gala annuel. Les gestionnaires ont reçu ce prix en raison du rayonnement de leur organisation par le biais d'un projet innovant. Le Domaine des Colibris a présenté un projet de zoothérapie afin d'améliorer la qualité de vie de ses résidents.

POINT 12.1

RÉSOLUTION 2022-12-199

AVIS DE MOTION: RÈGLEMENT 2022-004 INTITULÉ « Modification règlement 2006-005 intitulé « Noms de rues, routes et chemins » »

Avis de motion est donné par Luc Bélanger que lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 2006-005 sur les noms des rues, routes et chemins sera adopté. Le projet de règlement est présenté aux membres du conseil municipal.

POINT 12.2

RÉSOLUTION 2022-12-200

PROMESSE D'ACHAT LOT 4 594 955 : ENTÉRINEMENT DE LA SIGNATURE

CONSIDÉRANT la Promesse d'achat et de vente pour le lot 4 594 955 proposée;

CONSIDÉRANT QUE toutes les parties impliquées sont d'accord avec ledit document;

CONSIDÉRANT QUE toutes les parties ont signé ladite Promesse d'achat et de vente en date du 18 novembre 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louise-Josée Doré que le conseil municipal de la paroisse de La Doré entérine les signatures de la Promesse d'achat et de vente pour le lot 4 594 955 telle que signée. Le maire et la directrice générale sont autorisés à signer le contrat d'achat et tous autres documents nécessaires. Les sommes seront prises à même le surplus.

POINT 12.3

RÉSOLUTION 2022-12-201

LOT 4 595 157 : RECONNAISSANCE DE DROITS ACQUIS

CONSIDÉRANT le projet d'implantation d'un ponceau pour le sentier de motoneige;

CONSIDÉRANT QUE ledit projet touche une partie du lot 4 595 157;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire dudit lot désire conserver ses droits acquis d'utilisation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Simard que le conseil municipal de la paroisse de La Doré confirme à Normand Simard, propriétaire du lot 4 595 157, que ses droits acquis aux fins d'entreposage résidentiel sont maintenus, et ce, après la réalisation du projet d'implantation d'un ponceau et que son droit d'expansion de bâtiment est également maintenu.

POINT 13.1.1

RÉSOLUTION 2022-12-202

CORPORATION DU MOULIN DES PIONNIERS DE LA DORÉ INC. : RÉSOLUTION D'APPUI : ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL : MRC DOMAINE-DU-ROY

CONSIDÉRANT l'Entente de développement culturel de la MRC Domaine-du-Roy;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation du Moulin des Pionniers de La Doré inc. désire présenter une demande d'aide financière dans ladite Entente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Gagnon que le conseil municipal de la paroisse de La Doré :

- appuie la demande de la Corporation du Moulin des Pionniers de La Doré inc. dans l'Entente de développement culturel de la MRC Domaine-du-Roy pour un projet d'amélioration de la diffusion d'information culturelle et patrimoniale sur le site ;
- autorise une participation financière de 1 000\$ au projet ;

- la somme sera autorisée dans le budget 2023.

POINT 13.1.2

RÉSOLUTION 2022-12-203

CORPORATION DU MOULIN DES PIONNIERS DE LA DORÉ INC. : RÉSOLUTION D'APPUI : FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ : MRC DOMAINE-DU-ROY

CONSIDÉRANT le Programme de soutien à la mise en œuvre de la politique territoriale Municipalité amie des aînés et des plans d'action locaux du Fonds régions et ruralité de la MRC Domaine-du-Roy;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation du Moulin des Pionniers de La Doré inc. désire présenter une demande d'aide financière dans ledit Programme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par France Chapdelaine que le conseil municipal de la paroisse de La Doré appuie la demande de la Corporation du Moulin des Pionniers de La Doré inc. dans le Programme de soutien à la mise en œuvre de la politique territoriale Municipalité amie des aînés et des plans d'action locaux du Fonds régions et ruralité de la MRC Domaine-du-Roy pour un projet d'organisation d'activités récréatives à connotation patrimoniale.

POINT 16.0

PÉRIODE DE QUESTIONS

Questions

Question Yoland Bau

Je voudrais des précisions sur l'accréditation du Moulin des Pionniers?

Réponse

La demande de renouvellement de l'accréditation a été refusée par le ministère de la Culture. Nous sommes en pourparlers avec eux pour une aide financière récurrente d'un autre type.

Question Yoland Bau

Quand aura lieu l'assemblée générale annuelle de la Corporation du Moulin des Pionniers de La Doré inc.?

Réponse

Comme l'année financière se termine le 31 décembre de chaque année, l'assemblée générale annuelle devra avoir lieu vers le mois de mai 2023.

Question André Bélanger

Pourquoi l'eau goûte tellement le chlore?

Réponse

Je ne peux répondre à cette question. Je transmette votre commentaire au service des travaux publics.

POINT 17.0

RÉSOLUTION 2022-12-204

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE AU 19 DÉCEMBRE 2022 À 19H15

À 20h45, il est proposé par Lisa Boily d'ajourner la présente séance au 19 décembre 2022 à 19h15.

Ghislain Laprise,
Maire

Stéphanie Gagnon, CPA, CGA
Directrice générale